

Bericht des Zentralvorstands = Rapport du comité central = Rapporto del comitato centrale

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Jahrbuch / Schweizerische Akademie der Naturwissenschaften =
Annuaire / Académie Suisse des Sciences Naturelles**

Band (Jahr): - **(1990)**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrücke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Bericht des Zentralvorstands Rapport du Comité central Rapporto del Comitato centrale

Les changements politiques observés en Europe ne restèrent pas sans influence sur les activités de l'ASSN tout au long de l'année. Il s'est agi de situer le rôle spécifique de l'académie dans notre pays et dans les réseaux en formation à l'étranger, de répondre à la mesure de nos moyens aux nombreuses sollicitations des pays de l'est et extra-européens. Au niveau national, le monde scientifique a été soumis à l'épreuve de la planification pluriannuelle, au réexamen des priorités et de la répartition des compétences. L'académie, en décidant d'assumer la charge d'entreprises à long terme, prend de nouvelles responsabilités. Dans ces circonstances, une réorganisation interne s'imposait. La précipitation des événements a laissé peu – trop peu – de temps à la réflexion sur les options à choisir. C'est pourquoi aucune décision définitive n'a encore été prise.

1. La politique scientifique nationale

1.1 Le programme pluriannuel 1992–1995
Selon la loi sur la recherche, l'ASSN doit soumettre au Conseil fédéral un programme pluriannuel pour la période 1992–1995. En mai, le Sénat en a ratifié les principes et les priorités, déléguant ensuite au comité central la compétence de se prononcer sur le texte et les données chiffrées définitives à remettre jusqu'à la fin de septembre. La requête de l'ASSN répond de près aux *Objectifs de la politique de la Confédération en matière de recherche à partir de 1992*. Elle s'articule en trois parties. La première porte sur les besoins des sociétés affiliées et des organes qui ont été évalués sur la base des indications des questionnaires reprises pour ainsi dire sans réduction. La deuxième est consacrée à l'académie en tant que telle. Pour la poursuite des affaires courantes, il n'est pas prévu d'augmentation, sinon l'adaptation à un taux

de renchérissement de 5%. Certaines activités en revanche requièrent un soutien accru: la collaboration internationale, le centre de recherche en Côte d'Ivoire, les relations publiques et l'observation intégrée de l'environnement. De même la Conférence des académies et le secrétariat général devraient être renforcés. L'académie souhaite de plus disposer des moyens nécessaires pour supporter son engagement dans deux nouveaux domaines qu'elle juge de première importance: la promotion des femmes dans la science et l'encouragement de la recherche dans les pays en développement. Enfin elle voudrait obtenir un crédit lui permettant de financer des projets innovateurs, de par leur nature non planifiables. La troisième partie concerne les projets spéciaux, un nouveau type d'activités prioritaires conçues sous forme d'entreprises liées à l'académie mais avec une organisation et des comptes propres.

Le montant total de la requête pour la période 1992–1995 s'élève à 38 567 000 francs, soit trois fois plus que les subsides octroyés par la période antérieure de 1988 à 1991; sans les projets spéciaux, l'augmentation serait de 123%. Le document intégral du programme annuel a été publié dans la série «Wissenschaftspolitik/Politique de la science» et peut s'obtenir auprès du secrétariat général.

1.2 L'évaluation de l'ASSN par un groupe d'experts

Conformément à une décision du Conseil fédéral, l'ASSN et l'ASSH ont été soumises à une procédure d'évaluation au début de l'année. Quatre experts, deux Suisses et deux étrangers spécialistes de la gestion de la recherche, visitèrent le secrétariat et eurent des entretiens avec quelque quarante représentants de la vie académique suisse. Leur rapport avait à répondre à une série de questions relatives

au rôle spécifique des académies en Suisse: la collaboration internationale, les publications et les relations publiques, les efforts de coordination, les nouveaux projets à long terme, le traitement des requêtes et finalement le système de milice. De manière générale, les conclusions furent positives, attestant un niveau de prestations remarquable au vu du modeste appareil en personnel et en moyens. Selon les experts, il n'y a pas lieu de modifier fondamentalement les structures en place, en revanche l'adaptation des statuts aux nouvelles activités scientifiques s'imposerait. Il conviendrait aussi de donner plus de poids aux sections. Sur le plan international, les académies sont incitées à intensifier leurs contacts avec les organisations scientifiques et les institutions sœurs tant à l'est qu'à l'ouest. De même elles sont appelées à exercer une fonction de plateforme nationale pour encourager la coopération avec les pays en développement. Dans le domaine de l'échange de l'information et des relations publiques, la collaboration devrait être améliorée avec les diverses institutions de la recherche. Pour ce qui est des projets à long terme, il faudra que les académies reçoivent des ressources supplémentaires de la Confédération pour leur assurer un support durable, aucune autre organisation n'étant apte à les prendre en charge à leur place. Le système de milice n'est pas mis en question; il implique cependant un allègement administratif plus efficace des titulaires de fonctions et une décharge professionnelle du président. Ce qui ne signifie pas pour autant un agrandissement du secrétariat général mais plutôt le recours à des aides externes. De l'avis des experts, d'ailleurs, un secrétariat commun à deux académies autonomes pose un problème de structure.

Le comité central a pris connaissance du rapport et de ses recommandations qui dans l'ensemble correspondent à la politique actuelle de l'académie. Certaines sont déjà en voie de réalisation, d'autres vont être étudiées dans le cadre de la révision des statuts; quelques-unes enfin sont inappropriées et prouvent par là

combien il est difficile en si peu de temps d'analyser le fonctionnement d'organisations aussi complexes que les académies.

1.3 La politique d'affectation des moyens à disposition

Cette année à nouveau, les subsides fédéraux furent un peu plus élevés que la hausse de renchérissement, soit environ 7%. Les positions ne varièrent que peu par rapport à l'année précédente. Les activités prioritaires furent poursuivies dans les domaines de la collaboration internationale et des relations publiques, à vrai dire pas dans la mesure espérée à cause du manque de personnel. Les projets spéciaux ont sollicité à nouveau davantage de moyens et absorbent désormais 9% du budget total, ce qui d'ailleurs ne représente qu'une part de leur financement, le reste étant assuré par d'autres canaux fédéraux (Fonds national, OFES, BUWAL). Il a fallu recourir à nouveau à l'utilisation de réserves devenues caduques pour équilibrer le compte annuel, ceci dans la même proportion que les dépenses résultant des projets spéciaux. Malgré cela le budget 1990 comptait avec un déficit de 150 000 francs à couvrir si possible par des remboursements en fin d'année. Un budget sans surprise d'ailleurs car cet excès de dépenses correspondait aux prévisions du plan de financement pluriannuel. Seul un accroissement des subventions fédérales à partir de la prochaine période financière pourra remédier à cette situation, d'autant que les réserves sont pratiquement épuisées.

2. La réflexion sur les structures et l'organisation interne de l'académie

Le comité central prolongea d'une journée de réflexion sa séance de septembre pour discuter de la révision des statuts et de la réorganisation interne des structures de l'académie, rendue d'autant plus nécessaire que de sérieuses divergences avaient surgi en cours d'année entre le président et le secrétaire général. Les deux préparèrent un document détaillé con-

tenant une série de propositions à débattre. André Maeder le compléta par une analyse conçue dans l'optique d'un représentant de section.

2.1 Structure de l'académie

Deux points de réflexion méritent entre autres d'être mentionnés. Tout d'abord *le système du Vorort*. Il constitue aujourd'hui encore le cœur structural de l'ASSN. Le comité central a procédé à une véritable dissection de ses avantages et inconvénients: d'un côté son pouvoir d'innovation et son dynamisme, de l'autre la césure et une période de stagnation des affaires dues au changement périodique du bureau. Le modèle de l'Académie des sciences humaines présenté par le secrétaire général comme un bon exemple de continuité ne parvint pas à convaincre. Même si la formation du bureau n'est pas très démocratique, elle favorise la création d'un noyau actif qui reflète à tour de rôle le génie propre d'une région et suscite de nouvelles initiatives. Cette raison fut jugée suffisante pour décider de maintenir le système en vigueur. Il conviendrait néanmoins de préparer plus systématiquement les futurs membres du bureau entre la période de leur élection par le Sénat et leur entrée en fonction et de prévoir l'élection du trésorier avec décalage de trois ans, garantissant ainsi la continuité. Ensuite la création d'un *conseil scientifique*. La plupart des académies étrangères, à la différence de l'ASSN, sont composées de membres individuels. En Suisse, l'Académie des sciences techniques a combiné les deux structures de l'organisation faitière et des membres nommés ad personam. La proposition du président de renforcer le poids d'expertise scientifique de l'académie en s'associant la collaboration de personnalités scientifiques émérites ne parvint pas à persuader le comité central non plus. Il n'en voit pas l'urgence et craint des chevauchements de compétences.

2.2 Secrétariat général

Le secrétariat général commun à l'ASSH et l'ASSN a été créé en 1972. Depuis lors,

il est dirigé par Beat Sitter-Liver, élu par les deux comités respectifs. Il ne fait pas l'ombre d'un doute que le secrétariat avec M. Sitter-Liver à sa tête à beaucoup contribué au développement des académies. Aujourd'hui toutefois sa capacité en personnel – 5 postes scientifiques et 7 administratifs à temps plein ou partiel – ne suffit plus à maîtriser l'accroissement des tâches des deux académies. Le secrétaire général en particulier est si surchargé qu'il n'a plus la disponibilité souhaitée pour le traitement des affaires de l'ASSN. Les difficultés apparues en cours d'années, liées notamment au choix des priorités des travaux à exécuter, ont pris une telle ampleur qu'elles mettent en question l'engagement d'un secrétaire général au service de deux académies. Le comité s'est penché longuement sur ce problème, étudiant différents modèles de collaboration entre les deux académies. Lors d'un vote consultatif, il se montra favorable dans sa grande majorité à l'établissement de deux secrétaires distincts. L'ASSH, pour sa part, ne parvint pas aux mêmes conclusions, aussi fut-il convenu de créer un groupe de travail commun chargé d'élaborer des recommandations acceptables pour les deux parties. Son mandat l'autorisait à recourir à une expertise par un bureau externe, ce qui fut fait en décembre. Une solution doit être trouvée au plus tôt car la crise de confiance entre le président et le secrétaire général et les incertitudes d'une restructuration éventuelle ont fortement ébranlé le personnel du secrétariat de sorte que plusieurs départs sont en perspective. Nous espérons que la nouvelle organisation donnera à l'ASSN les moyens propres au dynamisme des sciences naturelles.

3. Les prises de position

3.1 La modification de la loi sur la protection de l'environnement (LPE)

L'académie a été priée de donner son avis sur le projet de loi. Le comité central admet qu'il convient d'adapter la loi en considération des nouveaux développements technologiques. Une réglementation au

niveau fédéral, notamment de l'usage d'organismes susceptibles de porter atteinte à l'environnement, se justifie donc, à condition cependant qu'elle s'accorde aux normes prévues dans les pays des Communautés européennes et que les ordonnances d'application soient régulièrement révisées sur la base des nouveaux résultats scientifiques.

Le comité central approuve également le prélèvement de taxes d'incitation. Il s'étonne néanmoins que les composés organiques volatiles utilisés comme carburant ou combustible soient exempts de taxes. En effet, les mesures envisagées, bien qu'utiles et nécessaires, n'apporteront qu'une solution partielle aux problèmes menaçant l'environnement tant qu'il ne sera pas mis un frein efficace à l'augmentation de la teneur en CO₂ dans l'atmosphère. Le comité central demande aussi de veiller à ce que l'exonération de produits destinés à l'exportation ne favorise pas le commerce de produits tout aussi dangereux pour l'environnement en dehors de nos frontières. Sont en particulier visés les pays en développement. Quant à l'élimination des déchets, c'est en effet une préoccupation majeure de notre temps. Seule une meilleure gestion des ressources naturelles devrait pouvoir mener à une réduction des déchets à un niveau tolérable pour l'environnement.

3.2 Ordonnance concernant l'enquête sur la Recherche et le Développement (R + D) dans les entreprises privées

L'enquête effectuée par l'Office fédéral de la statistique doit permettre de déterminer les moyens financiers et en personnel consacrés à la R + D en Suisse. L'académie a exprimé son plein appui aux objectifs et aux dispositions d'exécution de l'enquête dont les résultats fourniront des éléments essentiels à l'élaboration d'une politique nationale de la recherche. Elle souhaite expressément que soient obtenues des indications sur la proportion des fonds privés investis par le secteur privé pour la recherche fondamentale par rapport à la recherche appliquée et au développement.

4. La collaboration internationale

4.1 Conseil international des Unions scientifiques (ICSU)

L'Assemblée générale bisannuelle de l'ICSU se déroula à Sofia, du 1^{er} au 5 octobre. L'ASSN y a été représentée à deux niveaux en sa qualité de membre national: Albert Fischli, vice-président, et Beat Sitter-Liver, secrétaire général comme délégués, Jean-Paul Schaer, professeur de géologie à Neuchâtel en tant que membre du conseil général de l'ICSU. Leur participation ne resta pas sans effet puisque furent acceptées, d'une part, la proposition suisse de fixer le montant des cotisations des membres nationaux sur la base du produit social brut de leur pays, d'autre part, l'invitation au «Committee on the Teaching of Science» (CTS) à venir en Suisse pour une réunion d'évaluation de ses activités, à la suite d'interventions mettant en doute leur justification. L'ICSU renforce de plus en plus son rôle de conseiller scientifique et de coordinateur dans les domaines cruciaux de l'environnement, des relations entre la science et l'économie et de l'insertion des scientifiques des pays en développement dans la recherche mondiale. L'ASSN a manifesté son intention de la seconder activement, que ce soit dans le cadre de l'International Geosphere and Biosphere Programme (IGBP), du Committee on Science and Technology in Developing Countries (COSTED) ou de l'Interunion Commission on the Application of Science to Agriculture, Forestry and Aquaculture (CASAF).

4.2 Coopération

avec l'Académie des sciences d'URSS

L'invitation adressée l'année passée au président de l'Académie des sciences d'URSS de venir en Suisse au début de mai et d'assister au Sénat fut acceptée et dut pourtant au dernier moment être reportée à l'année suivante pour des raisons de politique intérieure. Les préparatifs de cette visite purent être mis au point lors de la visite en octobre d'une délégation de l'Académie invitée par l'ASSH, conduite

par le professeur D. I. Piskunov, conseiller du président et directeur du Centre analytique de l'Académie. L'intention est de conclure un accord de collaboration entre les deux académies. Selon le désir de l'Académie soviétique, des accords semblables devraient être signés avec les autres institutions d'encouragement à la recherche suisses, accords d'autant plus importants qu'elle a perdu son statut gouvernemental rendant le contrat avec l'OFES caduque. Actuellement il existe déjà de multiples contacts directs entre instituts des deux pays et fort nombreux sont les scientifiques soviétiques à venir dans notre pays sans passer par les canaux officiels.

4.3 Echanges avec les pays de l'Est

L'ouverture politique a donné une impulsion réjouissante aux échanges entre l'est et l'ouest. Outre l'Académie des sciences d'URSS, les Académies des sciences de Bulgarie et de Roumanie ont souhaité nouer des contacts plus étroits. – Sur le plan concret, l'ASSN a financé le voyage de quatre chercheurs suisses en Union soviétique et d'un en Bulgarie alors qu'elle prenait en charge les frais de séjour de deux jeunes chercheurs soviétiques et de trois savants polonais. Elle a par ailleurs soutenu la participation à des réunions en Suisse, ou organisées par des Suisses, à quelque trente scientifiques de différents pays.

4.4 Coopération

avec l'Académie des sciences de Chine

Le groupe de travail, mandaté pour étudier les possibilités de créer un centre sino-suisse à Beijing, se retrouva pour la dernière fois au printemps. Compte tenu de la situation politique en Chine, sa réalisation paraît par trop hypothétique. Sur sa proposition, le comité central décida donc de renoncer à poursuivre le projet sans toutefois abandonner l'idée d'une collaboration permanente. C'est ainsi que le président et le secrétaire général rencontrèrent au début de septembre le président de l'Académie des sciences de Chine, le professeur Zhou Guangzhao. Ils

discutèrent des grandes lignes d'une convention de collaboration scientifique et décidèrent d'organiser un premier symposium commun en Suisse, peu avant le Sénat, avec pour thème le développement de projets de coopération dans le domaine des sciences de la terre. Le but est aussi de favoriser les contacts personnels entre savants suisses et chinois, condition sine qua non pour garantir la mise en train de programmes d'intérêt scientifique commun. Le texte de la convention fut élaboré de concert avec l'Académie suisse des sciences techniques, partie également prenante. La signature officielle devrait avoir lieu à l'occasion du colloque.

4.5 Coopération

avec les pays en développement

4.5.1 *Third World Academy of Sciences (TWAS)*

En août une délégation de l'académie comprenant Paul Walter, Thierry A. Freyvogel et Anne-Christine Clottu Vogel rendit visite à la *Third World Academy of Sciences (TWAS)* à Trieste. Son président, le professeur Abdus Salam, est également le directeur de l'International Centre for Theoretical Physics (ICTP).

Les principaux objectifs de la TWAS consistent dans l'établissement et l'animation d'un réseau mondial de chercheurs de pointe et de centres spécialisés, l'organisation de stages de formation et la promotion de programmes de recherche. Les entretiens empreints d'une grande ouverture et cordialité, en particulier avec le président Abdus Salam et le secrétaire exécutif Mohammed Hassan, ont permis de dégager les axes d'une collaboration future plus étroite à court et à moyen terme, couvrant les domaines des sciences naturelles, mais aussi des sciences techniques et médicales. Un des projets pourrait consister à utiliser le Centre suisse de recherches en Côte d'Ivoire comme centre affilié au réseau en Afrique occidentale. La participation au programme d'échanges de conférenciers et le financement d'abonnements de revues à des bibliothèques des pays en développement vont

être intensifiés sur demande. Les différentes propositions seront étudiées dans le cadre de la stratégie dont l'élaboration a été confiée au groupe de travail s'occupant de l'encouragement de la recherche dans les pays en développement.

4.5.2 Centre de recherche «Puerto Bertoni»

Notre académie et l'Académie des sciences humaines participent aux travaux du groupe de travail mis sur pied par le Conseil fédéral pour examiner les possibilités de réalisation d'un centre de recherche multidisciplinaire au Paraguay. Le professeur Vittorio Delucchi de Zurich déposa un premier rapport en 1989 suivi d'une étude de faisabilité sur laquelle la Direction de la coopération suisse au développement et aide humanitaire (DDA), le Fonds national et les académies ont été priés de prendre position. De nombreuses questions restent encore à éclaircir pour déterminer si un tel centre peut s'intégrer de manière durable dans le contexte politique et scientifique du Paraguay.

4.5.3 «Commission on the Application of Science to Agriculture, Forestry and Aquaculture (CASAF)»

Nicolas Roulet a démissionné en sa qualité de représentant de l'académie auprès de la commission. L'intérêt pour la mission de CASAF et son rôle de plateforme entre le nord et le sud est tel qu'une collaboration plus active est envisagée.

4.6 Collaboration au niveau européen

4.6.1 Relations interacadémiques

En avril, le président et B. Sitter-Liver, délégué par l'ASSH à la place de son président, assistèrent au colloque organisé à Amsterdam par les académies néerlandaise et suédoise pour discuter des tâches et fonctions des académies nationales dans le nouveau contexte européen et de leurs spécificités par rapport aux fonds nationaux de recherche. Les deux représentants suisses furent invités à donner une conférence.

En octobre, le secrétaire général fut délégué à la réunion du «Comité des hautes

institutions scientifiques» nouvellement créé par l'*Académie Européenne des Sciences, des Arts et des Lettres*. Cette Académie, fondée en 1980, a son siège à Paris. Le Comité rassemble les secrétaires généraux et perpétuels des académies et projette des activités communes dans l'intention de resserrer leurs liens tant à l'est qu'à l'ouest.

Les relations d'échanges entre l'*Académie des sciences de l'Institut de France* et notre académie continuent d'être entretenues: son président Jean Aubouin a assisté à l'Assemblée annuelle à Genève – il a été nommé membre d'honneur de la Société de physique et d'histoire naturelle de Genève – alors que notre président a été convié à donner une conférence à Paris. Il en va de même avec l'*Académie des sciences d'Autriche* avec laquelle est conclue une convention d'échanges scientifiques sous forme de stages. Le président Otto Hittmair également a participé à l'Assemblée annuelle, Paul Walter s'étant rendu à Vienne en mai.

Les académies allemandes sont, elles aussi, fidèles au rendez-vous annuel: l'*Académie de Göttingen* était présente à Genève. De son côté, Paul Walter s'est rendu à Munich aux manifestations solennelles de l'*Académie de Bavière*.

4.6.2 Coopération scientifique

En raison de l'actuelle marginalisation de la science suisse par rapport à de nombreux programmes des Communautés européennes, l'académie s'efforce d'améliorer le transfert de l'information et la coordination entre les groupes suisses et européens. Elle y parvient par le biais des comités nationaux, par ProClim aussi dans le domaine de la climatologie. A la suite d'une visite du directeur du *Centre international pour l'environnement alpin (ICALPE)* situé à Chambéry (F), qui a été chargé par les Communautés européennes de coordonner les sous-programmes du Programme européen de l'environnement que sont FUTURALP, INTEGRALP et AGRIMONT, les trois étant axés sur la recherche alpine, elle a pris elle-même l'initiative de réunir un groupe

de scientifiques intéressés à ces programmes. Il ressortit de cette rencontre qu'il était urgent de mettre en place un réseau de coordination et de promotion, non seulement avec ces trois sous-programmes mais aussi avec l'ensemble des centres et programmes s'occupant de recherche alpine dans le cadre européen. Une large réunion d'information est prévue au cours de l'hiver qui devrait permettre de situer le rôle de l'académie et d'autres institutions concernées dans ce contexte.

A part cela, l'académie s'est engagée à soutenir la réalisation d'une banque de données en caryosystématique sous la direction de l'Institut de botanique de l'Université de Neuchâtel. Ce projet, confié à la Suisse par ses partenaires européens, est le fruit d'une collaboration internationale de longue date dans le bassin méditerranéen.

Les projets spéciaux de l'Académie

5.1 Le Programme climatologique suisse (ProClim)

Alors que la promotion et la planification de ProClim relèvent d'une équipe de direction appuyée d'une commission ad hoc, l'académie pour sa part discuta très à fond des bases institutionnelles et financières à donner au programme pour lui assurer une existence et un rayonnement à long terme. En vue de la planification pluriannuelle 1992-1995, et de concert avec l'Office fédéral de l'éducation et de la science (OFES) et le Fonds national suisse, il s'est agi de lui trouver un statut juridique spécifique s'inscrivant dans la législation en vigueur tout en le gardant attaché à l'académie. Le comité central décida de créer à cet effet un nouveau type d'organisation dénommé à titre provisoire «entreprise avec comptes propres», dotée de structures distinctes sous la responsabilité du comité central, du moins dans une première phase d'essai.

Autre sujet de préoccupation: la répartition des tâches et la coordination entre les différentes sources de financement de la recherche climatologique, c'est-à-dire le

Fonds national et le programme national de recherche (PNR 31) «Changements climatiques et catastrophes naturelles» ainsi que le nouveau programme prioritaire «Centre des sciences de l'environnement» mieux connu sous le nom de ZEFU. De nombreuses rencontres eurent lieu depuis l'été avec pour résultat en fin d'année la conviction que la concertation va fonctionner du moins au niveau national. La situation au niveau de collaboration européenne doit être encore clarifiée.

5.2 Observation de l'environnement

Le projet en tant que tel est encore à l'état de gestation. La première partie de l'année a été occupée par l'élaboration des programmes de travail des jeunes scientifiques nouvellement engagés et par la définition du concept de zones-test.

L'évaluation des méthodes en est un élément primordial. La commission part du principe que l'observation de l'environnement possède un caractère pluridisciplinaire par excellence et qu'elle ne pourra fonctionner que sur la base d'une collaboration étroite entre chercheurs et autorités responsables du monitoring. Le financement du projet en est déjà un bon exemple puisque le BUWAL participe pour une grande part aux frais des projets. Le comité central suit avec attention les progrès des travaux. Certaines difficultés sont apparues au niveau de l'organisation et de la répartition des compétences du nombreux personnel engagé à temps partiel. De même le cahier des tâches de la commission doit être revu en considération du développement des activités.

5.3 La recherche au Parc national

L'avenir de la recherche à long terme au Parc national fait l'objet d'études par la commission du même nom depuis 1984. Un concept détaillé est maintenant établi qui prévoit la mise en place d'un service de coordination des travaux de recherche systématique, de base et de leurs applications, ceci en collaboration permanente avec les instances fédérales, cantonales et universitaires impliquées. Le président et le secrétaire général ont participé acti-

vement aux consultations préparatoires en vue de définir sans équivoque la répartition des responsabilités et tâches de ce nouveau service qui sera aussi chargé d'une mission d'information. Le comité central a accepté de soutenir le projet de la commission et de se porter garant vis-à-vis de la Confédération de sa réalisation en l'insérant dans le programme pluriannuel 1992-1995 de l'académie.

6. Les groupes de travail

6.1 *Encouragement de la recherche dans les pays en développement*

Le groupe de travail, créé après l'Assemblée annuelle de Fribourg avec pour mission l'élaboration d'une stratégie visant à encourager la recherche et la formation dans le tiers monde, a été constitué officiellement en automne. Thierry A. Freyvogel, vice-président de l'académie, en est le président. Il comprend des représentants des académies, des hautes écoles et institutions nationales de la recherche, de la Direction de la coopération au développement (DDA) et des milieux privés. La première séance servit à trouver un terrain d'entente sur les principes et conditions de base à respecter telles que le partenariat, le suivi et le long terme pour parvenir à renforcer de manière durable le potentiel de recherche des pays peu ou pas industrialisés. Il fut décidé d'effectuer un inventaire des capacités de recherche suisses. La préparation du mandat, confié à l'Institut universitaire des études de développement à Genève, fut terminée avant Noël. Une étude-pilote sera lancée au début de 1991. La remise d'un premier rapport est prévu pour fin 1991.

6.2 *Service d'information et de coordination pour les sciences de l'environnement (KIFU)*

Le groupe de travail, constitué en automne 1989 à la suite de la réunion consacrée à la recherche sur l'environnement hors des Hautes écoles, se réunit au printemps sous la présidence de Jürg Meyer pour faire une première évaluation des instruments d'information déjà existants et des be-

soins à couvrir par un service de coordination. L'étude de projet ne fut cependant pas mise à exécution car entre temps on apprit que le programme prioritaire concernant la recherche sur l'environnement (Zentrum für Umweltwissenschaften – ZEFU) devait contenir un module «Information, documentation et communication». Le groupe de travail décida de suspendre momentanément ses activités en attendant de connaître avec plus de précision les intentions poursuivies par les promoteurs de ce nouveau type de programme.

6.3 *Prise de position concernant le génie génétique*

Le groupe de travail, chargé de réunir les éléments nécessaires à l'élaboration d'une prise de position de l'académie, a commencé ses travaux sous la présidence de Paul Walter. Il se souciera également du problème de la diffusion d'une information objective.

7. Les assemblées de l'académie

7.1 *L'Assemblée annuelle*

Le titre «Les grandes extinctions» de l'Assemblée annuelle 1990 était en lui-même déjà tout un programme, auquel cependant les soucis relatifs à l'avenir de la planète donnèrent une signification bien au-delà de la science. L'Assemblée fut organisée cette année à Genève, du 3 au 6 octobre, à l'occasion de la célébration du Bicentenaire de la Société de Physique et d'Histoire naturelle de Genève, une commémoration d'autant plus symbolique pour l'ASSN que sa fondation en 1815 se passa sous les auspices de la société genevoise. Le symposium principal fut animé par trois conférenciers: D. M. Raup, paléontologue de renom de Chicago, Michel Mayor, astrophysicien à Genève et Heinrich Zoller, botaniste de Bâle qui, chacun de leur point de vue, tentèrent d'expliquer les causes et mécanismes des grands cycles accompagnés de disparitions d'espèces au cours des temps géologiques. Les trois conférences seront publiées dans un numéro spécial du «Bulle-

tin» à paraître au printemps 1991. Selon une tradition désormais bien établie, le FORUM prit le relais pour discuter du thème principal dans la perspective des problèmes à affronter aujourd'hui. Que faut-il faire pour maintenir l'équilibre de la biosphère? La compréhension du passé est encore trop lacunaire pour prévoir le futur en toute certitude. Les orateurs et intervenants du public, même s'ils n'aboutirent qu'à des conclusions partielles, voire partiales, s'accordèrent à reconnaître la responsabilité du chercheur à diffuser une information cohérente au public, seule capable de l'inciter à changer de comportement vis-à-vis de l'exploitation des ressources naturelles. En guise d'ouverture aux débats, le Museum d'histoire naturelle inaugura la veille une exposition sur le thème général, une excellente illustration de l'état actuel des connaissances. Conçue sous une forme itinérante, elle sera l'hôte de plusieurs musées du pays.

La participation n'a pas souffert de l'excentricité de Genève. Cela tient sans nul doute au fait que l'assemblée annuelle prend chaque année davantage le caractère d'un rassemblement pluridisciplinaire national.

Nous remercions très vivement le professeur Gérard de Haller et son comité annuel pour la qualité des contributions au programme général, pour l'accueil chaleureux et généreux et le félicitons pour l'organisation parfaite de l'ensemble des manifestations.

7.2 *Le Sénat*

Le Sénat se tint le 5 mai à Berne. Réunion administrative et scientifique tout à la fois, c'est le plenum annuel où les sociétés affiliées et organes ainsi que les représentants invités des instances scientifiques suisses peuvent prendre le pouls de la politique de la société faîtière. Trois sujets principaux étaient à l'ordre du jour: la présentation des axes et priorités du programme pluriannuel 1992 et 1995, la collaboration instaurée avec l'Académie des sciences de l'URSS qui fut l'objet de l'allocation présidentielle (publiée dans le

Bulletin XV/1990/2) et les enjeux du génie génétique, ses possibilités, ses risques présentés par le professeur Ingo Potrykus de Zurich. C'est sans aucun doute les conclusions de cette conférence qui soulevèrent le plus d'intérêt, voire de controverses. L'appel lancé à l'académie de promouvoir la diffusion d'une information aussi objective que possible ne resta pas sans écho puisqu'un petit groupe de travail fut chargé en juin d'étudier ce problème.

7.3 *La Conférence des présidents des sociétés cantonales et régionales (SCR)*

La Conférence se déroula la veille du Sénat à Berne. Elle réunit une fois l'an les présidents des SCR et les représentants du comité central pour débattre ensemble de problèmes dont on dirait qu'ils sont proches du «terrain». La participation atteint cette année un chiffre record, le thème «les SCR ont-elles un rôle politique à jouer?» et les conférenciers Jean-Claude Praz (La Murithienne), Peter Wick (SCR Lucerne) et K. Borgula, membre du Grand Conseil lucernois ainsi que René Longet, conseiller national genevois n'y étant certainement pas étrangers. La discussion très vive déboucha sur une série de propositions d'actions concrètes susceptibles d'accroître l'intérêt de la population aux questions d'environnement et de mettre à profit les qualités d'expert des SCR au service de la politique.

En début de séance, les présidents renouvelèrent leur confiance à leur délégué au comité central, le professeur Pierre Hainard de Lausanne, pour une seconde période de trois ans.

8. Les relations publiques

8.1 *Le nouveau service d'information*

Le service de l'académie a commencé ses travaux au début de l'année, sous la responsabilité de Christoph Gerber, engagé à mi-temps par l'ASSN et l'ASSH à cet effet. L'objectif visé est de stimuler la circulation de l'information au sein des académies et de soigner les contacts à l'extérieur avec les milieux de la politique et des

médias, sans parler des milieux de la recherche en général mal renseignés sur les prestations des académies. Un des premiers soucis fut de réactualiser le prospectus de l'ASSN, disponible en français et en allemand, en italien et en anglais. En avril déjà fut organisée une rencontre avec des membres du Club des journalistes scientifiques consacrée aux voies de collaboration et besoins en informations des académies et de la presse. Le débat fut très fructueux et permit de nouer de solides liens.

8.2 «INFO» et le «Bulletin»

Au printemps parut le premier numéro d'INFO, le nouvel organe d'information réservé aux communications internes. Deux numéros sont encore sortis jusqu'à la fin de l'année, remportant un succès escompté mais tout de même remarquable: le tirage initial de 300 exemplaires s'éleva en fin d'année à plus de 1200 exemplaires. Il a traité de thèmes d'intérêt général pour les membres de l'académie tels que la recherche sur l'environnement, les relations avec les pays de l'est, les programmes des Communautés européennes. Il est aussi le porte-parole du comité central, informe sur ses décisions importantes comme par exemple la planification pluriannuelle ou les directives relatives à l'allocation de subsides. INFO est distribué gratuitement sur commande.

Le «Bulletin», édité par les deux académies conjointement, a paru trois fois sous sa forme traditionnelle. Un premier cahier thématique avec pour titre «Freiheit und Verantwortung in der Wissenschaft» est sorti en automne. Les travaux du colloque, organisé en 1988 par les quatre académies, y sont résumés à l'intention d'un large public sous la plume compétente et didactique de Hans-Balz Peter.

8.3 L'ASSN dans les médias

L'ASSN continue à subventionner le magazine de presse «CH-Forschung» qui diffuse chaque mois des articles scientifiques prêts à l'impression pour les journaux sans rédaction scientifique. Plus de

120 articles – d'après nos coupures de presse – ont relaté des activités de la société faîtière ou de ses organes. L'observation des glaciers a suscité le plus grand intérêt (41 articles) puis la Commission d'éthique de l'expérimentation animale (19), l'Assemblée annuelle à Genève (14), le Centre de formation sur la nature et l'environnement (SANU) à Bienne (12), enfin des divers (10).

9. Les publications

En juin parurent les conférences et exposés sur le thème de l'Assemblée annuelle 1989 à Fribourg «Dritte Welt und Naturwissenschaften – Tiers monde et sciences naturelles», n° 3 de la série «Publications de l'Académie suisse des sciences naturelles». En octobre sortit la brochure contenant les résultats d'un colloque organisé par la Conférence des académies scientifiques avec pour sujet «Qualitatives Wachstum». Edité par les soins de L. C. Hottinger et Ch. Gerber au secrétariat général, il fut publié comme supplément 48 de la série «Wissenschaftspolitik/Politique de la science».

A noter enfin qu'avec le soutien financier du Département fédéral de l'intérieur le livre «Climat – notre avenir» a été remanié et traduit en anglais sous le nom «Climate – our future» pour être distribué en cadeau à l'occasion de la 2^e Conférence mondiale sur le climat qui se tint en automne à Genève.

Comme il est de règle, l'annuaire 1989 parut en août. Il sera désormais possible de l'obtenir gratuitement.

10. Les relations au niveau national

10.1 L'Académie des sciences humaines

Les relations avec l'académie-sœur ont été surtout marquées par les problèmes liés à la conduite des affaires au secrétariat général. Plusieurs entretiens et échanges de lettres ont eu lieu à ce sujet entre les deux présidents et le secrétaire général. Chaque académie doit fixer un certain nombre de priorités dans l'exécution de ses propres tâches dont le secré-

tariat doit tenir compte pour l'organisation du travail, ce qui peut provoquer le report de délais ou le redimensionnement d'activités projetées. A maintes reprises, le personnel de l'ASSH est venu en aide à l'ASSN car le volume de travail dépasse les capacités en place. Nous lui en sommes reconnaissants.

10.2 La Conférence des académies scientifiques suisses (CASS)

La CASS est présidée par le professeur Ambros Speiser, président de l'académie-sœur des sciences techniques. Elle s'est réunie deux fois, se préoccupant principalement de l'organisation de symposia communs, de la présentation des académies en public et de la préparation des affaires à traiter dans le cadre de la Fondation européenne de la science (ESF) dont elle est membre.

Ambros Speiser et Thierry A. Freyvogel furent délégués à l'assemblée générale de l'ESF qui se tint en novembre à Strasbourg. La CASS constata avec satisfaction le succès auprès des milieux politiques et scientifiques de la publication des conférences du colloque interacadémique «Qualitatives Wachstum». Elle mit au point le programme d'un nouveau symposium prévu en mai 1991 dans le cadre de l'exposition HEUREKA. La planification pluriannuelle 1992-1995 lui donna l'occasion de cerner avec davantage de précision quelles étaient ses tâches spécifiques. C'est ainsi que les quatre académies ont décidé d'entreprendre en commun des initiatives dans le domaine des relations publiques; une première eut lieu en novembre à l'occasion d'une rencontre organisée avec le Club des journalistes scientifiques. Elles soutiennent par ailleurs les activités du nouveau groupe parlementaire «Education, Science, Recherche et Technologie».

Quatre commissions interacadémiques lui sont rattachées: celles d'éthique d'expérimentation animale, de recherche polaire, de publication et la Commission interdisciplinaire pour la sécurité biologique dans la recherche et dans ses applications pratiques connue pour ses activi-

tés importantes de contrôle des travaux génétiques et présidée depuis le mois d'octobre par le professeur Heidi Diggelmann de Lausanne.

10.3 Commission fédérale du Parc national

L'académie, en tant que confondatrice du Parc national suisse, a droit à deux sièges au sein de la Commission fédérale. L'un est occupé par le président de la commission scientifique du Parc national, PD Bernhard Nievergelt, l'autre s'est libéré en raison de la démission de son titulaire, Dr. Gérard Wagner, que nous tenons à remercier tout particulièrement pour son engagement fidèle et compétent. L'académie a été priée par le chef du Département de l'intérieur de soumettre deux candidatures tenant compte également de critères régionaux. Le siège n'a pas été reponvu avant le terme de l'année.

10.4 Ligue pour la protection de la nature (LPN)

Les efforts de conservation de la nature doivent pouvoir s'appuyer sur des bases de recherche appliquée et un personnel formé aux problèmes à résoudre actuellement. Les lacunes sont inquiétantes. En mai les représentants de la LPN, du Fonds national et de l'Office fédéral pour la protection de l'environnement, des forêts et du paysage (BUWAL) et de l'académie se retrouvèrent pour discuter des voies et moyens aptes à renforcer la recherche dans les domaines de la biologie organismique. La LPN fut priée de soumettre un inventaire des besoins et des propositions de réalisation à court et à long terme que l'académie va examiner avec l'appui de la section V «Biologie I».

10.5 Comité national «Réduction des catastrophes naturelles»

Le comité a été mis sur pied par le Conseil fédéral pour coordonner les efforts suisses dans le cadre de la décennie internationale, action lancée par les Nations Unies en vue d'améliorer la coopération mondiale pour la prévention des catastrophes naturelles. L'ASSN est représentée au sein du comité par le professeur Albert

Matter de Berne. Un des trois secteurs d'activités est responsable de la promotion de la recherche, en liaison avec le nouveau programme national de recherche «Changements climatiques et catastrophes naturelles».

10.6 Les services fédéraux

La collaboration avec l'*Office fédéral de l'éducation et de la recherche (OFES)* et son directeur Gérard Schuwey, que nous félicitons chaleureusement pour sa nomination, s'est déroulée comme par le passé dans un climat de très bonne entente. Outre les dossiers ordinaires, nous avons examiné ensemble les questions de structures, de coordination et de financement posés par le programme climatologique suisse (ProClim). Nous l'avons aussi tenu au courant de nos contacts avec les académies étrangères et les développements futurs de nos activités, sans parler de tous les renseignements et consultations que nous avons sollicités et qui, à chaque fois, nous ont été fournis avec amabilité et compétence.

L'*Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (BUWAL)* est un autre proche partenaire avec lequel nous entretenons des contacts privilégiés, empreints d'ouverture et de générosité puisque le BUWAL alloue une majeure partie des fonds au projet de l'observation de l'environnement. La collaboration tant dans les domaines du climat que de la protection de la nature est toujours aussi fructueuse.

De même nous continuons à avoir des échanges réguliers avec l'*Office fédéral de la statistique* pour ce qui est trait aux affaires de l'environnement.

L'intensification des relations internationales nous a amenés à une collaboration plus suivie avec le *Département fédéral des affaires étrangères* par le biais de la Direction des organisations internationales. Comme nous l'avons déjà mentionné, une coopération formelle a été instituée avec la *Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire* visant à renforcer les capacités de recherche dans les pays en développe-

ment. Les prémices sont prometteurs et nous espérons beaucoup donner à cette entreprise commune les bases d'un développement durable pour parler dans les termes en usage.

Nos liens avec l'*Administration fédérale des finances, le Contrôle des finances et l'Office du personnel* sont fréquents et nécessaires. Nos interlocuteurs montrent une compréhension très appréciée pour notre situation spécifique d'institution non étatique, indépendante et pourtant obligée de rendre compte à la Confédération.

Avec le *Fonds national suisse*, nous organisons des rencontres régulières de discussion et de coordination dans un esprit ouvert de concertation. A deux occasions, nous avons aussi discuté avec des représentants du *Conseil suisse de la science* de dossiers urgents et d'intérêt commun en prévision du prochain programme pluriannuel, en particulier en ce qui concerne les nouveaux programmes prioritaires.

Nous avons également des contacts avec le secrétariat de la *Conférence universitaire suisse* selon les dossiers à traiter. L'un est la coordination de l'enseignement de biologie – un des membres du secrétariat siège au sein de la Commission de biologie – un autre est la coopération avec les pays de l'est. Mentionnons finalement la *Commission nationale suisse pour l'Unesco*. Thierry A. Freyvogel en est membre. Nous partageons avec elle de nombreux intérêts communs, dont le dernier projet en date portant sur la «biodiversité», cofinancé par l'ASSN.

11. Les affaires internes de l'académie

11.1 Sociétés-membres

La Société suisse de limnologie a modifié ses statuts pour devenir la *Société suisse d'hydrologie et de limnologie* (Schweizerische Gesellschaft für Hydrologie und Limnologie). L'académie s'est montrée dès le début favorable à cette réorganisation qui aura pour conséquence la dissolution de la commission d'hydrologie et de la commission d'hydrobiologie. Les tâches de collaboration internationale

respectivement de publication de ces deux commissions seront reprises par des organes ad hoc de la Société.

L'Association suisse de géographie (Verband der Schweizer Geographen) a été créée en 1989 aux fins de regrouper les sociétés scientifiques et régionales ainsi que les instituts de géographie des hautes écoles suisses. Issue de la Société suisse de géographie et de la commission du même nom, cet organisme faitier ne correspond pas à une catégorie de membres reconnue par les statuts de l'ASSN, d'où une série de questions à régler dont celle du prélèvement de la cotisation des membres. D'entente finalement avec l'Association, le comité central se prononça pour une solution transitoire jusqu'à la très prochaine révision des statuts de l'ASSN rendue indispensable par l'évolution de la scène scientifique.

11.2 Commissions et comités nationaux

La télédétection, même si elle ne peut pas être considérée comme une discipline au sens traditionnel du terme, est appelée à jouer un rôle très important, surtout pour l'avancement des sciences de l'environnement. Le comité central a pu s'en convaincre sur la base d'un dossier très fouillé et des nombreuses prises de position des milieux scientifiques concernés et va recommander au Sénat la création d'une commission suisse de télédétection.

Ce que le Sénat a déjà décidé, c'est la fusion au sein d'un même organe des comités nationaux *IGBP* (International Geosphere and Biosphere Programme) et *SCOPE* (Scientific Committee on Problems of the Environment). Ces comités s'occupent tous deux de questions relatives aux changements globaux de l'environnement. Leur fusion assurera une coordination optimale tout en diminuant les tribulations administratives.

Le mandat de la *Commission du Prix Schläfli* a été réétudié en fin d'année. La raison immédiate était la difficulté de trouver un remplaçant au président démissionnaire. Néanmoins le véritable problème résulte de la procédure d'attribution du prix. En 1990, il ne fut pas

décerné faute de candidats qualifiés. Des propositions d'amélioration sont à l'examen.

11.3 Sénat

Le Sénat ouvre une fenêtre sur les activités de l'académie, aussi la plupart des points à l'ordre du jour de sa séance du 5 mai sont-ils déjà présentés sous d'autres rubriques du présent rapport (voir points 1.1 et 2, 7.2, 11.2). Nous nous bornerons ici à citer les affaires traitées. Réunis le 5 mai à Berne, les sénateurs acceptèrent les propositions relatives au programme pluriannuel 1992–1995 ainsi que la fusion des comités *IGBP/SCOPE* et le maintien de l'affiliation au Committee on Science and Technology in Developing Countries (*COSTED*). A l'unanimité ils approuvèrent les comptes, le budget de même que le rapport du comité central. Les élections et réélections ne soulèvent pas d'opposition. A noter qu'à partir du 1. 1. 1991, pour respecter les clauses de l'acte de la fondation de la Stiftung Amrein-Troller-Gletschergarten Luzern, le Sénat est l'organe d'élection des délégués au Conseil de fondation et du directeur du Gletschergarten. Le Sénat a procédé à ces élections afin qu'elles soient valables dès le début de 1991. La partie administrative s'est terminée par la désignation du président annuel pour 1992 en la personne de Dieter Burckhardt, ancien secrétaire général de la Ligue suisse pour la protection de la nature, et de Bâle comme lieu de l'assemblée.

11.4 Comité central et bureau

Le comité central et le bureau tinrent chacun six séances. Le comité central prolongea la séance de septembre par une séance de réflexion qui se déroula à Appenberg. Trois délégués des sections au comité central ont été remplacés pour des raisons statutaires, Albert Matter (section III) par André Strasser, professeur à Fribourg, Frank Klötzli (section IV) par Kurt Hanselmann de Zurich et Peter Burri (section VI) par Yves Dunant, professeur à Genève. Nous adressons nos très sincères remerciements aux trois mem-

bres sortants pour leur collaboration efficace et leur attachement aux préoccupations de l'académie.

Malgré le désir d'alléger l'ordre du jour des séances en réglant de manière plus stricte la répartition des compétences entre le bureau et le comité central, les affaires à traiter prennent de plus en plus de temps, en partie à cause de leur caractère nouveau voire innovateur et des efforts de concertation que cela entraîne avec les autres institutions nationales d'encouragement à la recherche. Nous pensons ici à la collaboration européenne, avec l'est et l'ouest, aux réseaux internationaux auxquels les académies sont associées, aux difficultés de la coopération scientifique soumise aux impératifs économiques et politiques ou, dans notre pays, aux divers exercices en rapport avec la planification pluriannuelle, l'implantation des projets spéciaux, le souci enfin des relations publiques. Par ailleurs, le nombre des requêtes a augmenté: les réunions se multiplient, les projets internationaux aussi dans lesquels il faut garantir la présence des chercheurs suisses, les jeunes et les cadres intermédiaires en priorité.

11.5 Sections

Toutes les sections se sont réunies comme d'habitude en hiver, les sections I et IV ont opté de plus pour une seconde séance en été. Convoquées principalement pour le règlement de questions financières et administratives, elles sont devenues pour certaines des lieux privilégiés de discussion, d'échanges d'information sur des sujets d'intérêt commun. Les séances ont donné, cette année, l'occasion de faire le point sur les voies et moyens de financement propres à l'académie en s'appuyant sur les directives remaniées relatives à l'octroi des subsides. Certaines activités dans les domaines de la politique de la science ou des relations publiques, qu'il n'est plus ou pas possible de réaliser en travail de milice, pourront à l'avenir être honorées de façon modeste.

12. Statistique financière des requêtes

Les sections, les sociétés cantonales et régionales ainsi que les commissions de publication soumièrent des requêtes pour un montant de 1 400 305 francs. Furent attribués 1 253 210 francs ou 89,5% soit une augmentation de 8,3% par rapport à 1989. Les requêtes au nombre de 184 ont porté en très grande majorité sur des publications (43), symposia et cours (39) collaboration internationale (36) et relève (12). A côté de cela, le bureau et le comité traitèrent en cours d'année 62 requêtes individuelles (43 en 1989), dont 3 furent refusées. 59 furent donc entièrement ou partiellement satisfaites. Sur un montant total sollicité de 368 000 francs, il fut alloué 312 000 francs ou 84,5%, soit 19,8% de plus qu'en 1989. Les requêtes concernant les projets spéciaux, les commissions interacadémiques ou autres positions du budget central ne sont pas prises en compte ici.

13. Secrétariat

L'augmentation de la capacité du personnel ne parvint pas être réalisée comme prévu avec pour conséquence l'affectation d'un personnel réduit au service des relations publiques. Barbara Wyttensbach, venue à l'académie en avril du service de presse de l'Université de Berne, nous quitta en fin d'année, alors que Christoph Gerber, collaborateur scientifique responsable entre autres de ce secteur d'activités, nous annonçait à fin décembre qu'il avait été nommé en qualité d'enseignant au séminaire de Thoun à partir de février 1991. Flavia Riedo, attachée aux travaux d'administration courante et au comité central, nous quitta au printemps. Nous avons perdu en elle une collaboratrice déjà fort expérimentée malgré son très jeune âge. Elle ne put être remplacée qu'après plusieurs essais par Ruth Pfister qui s'est rapidement initiée aux multiples tâches de son poste. Sylvia Furrer continue de veiller à la bonne marche en général du secrétariat. Elle s'occupe principalement de la comptabi-

lité de la société faîtière, des projets spéciaux et de plusieurs commissions. L'arrivée de Judith Dussling au service des deux académies permit de décharger le secteur administratif. Au niveau scientifique, Philippe Krähenbühl, biologiste, entra en fonction à temps partiel au début de l'année au poste d'adjoint du secrétaire général pour remplacer Christoph Gerber, à qui de nouvelles tâches avaient été confiées. Pour sa part, Beat Sitter-Liver obtint un congé non payé de deux mois à partir de mi-novembre afin de terminer un ouvrage scientifique. Christina von Waldkirch Scherer le remplaça à nouveau à la tête du secrétariat. Elle put engager pendant quelques mois à ses côtés Andreas Witz, géographe. Anne-Christine Clottu Vogel a toujours la gestion des affaires de l'ASSN entre les mains. Malgré les périodes mouvementées et d'insécurité en cours d'année, l'équipe du secrétariat n'a pas montré de défaillance. Nous l'en remercions tout spécialement.

Remerciements

Cette année fut riche en événements décisifs, au dedans et au dehors de l'académie, dont les répercussions ne sont pas encore toutes prévisibles. Les activités scientifiques n'en ont pas souffert, au contraire la nouvelle donne au niveau planétaire les place sous un jour différent et stimulant à la longue. Notre gratitude va à tous les «miliciens» des organes et sociétés affiliées; sans leur engagement et leur fidélité, l'académie ne saurait poursuivre sa mission nationale et internationale.

Le président: Paul Walter, professeur
La secrétaire générale suppléante:
Christina von Waldkirch Scherer,
d^r ès lettres